

LA RESTAURATION
DE LA
MUSIQUE SACRÉE

Lettre de Sa Sainteté Pie X, pape, à M. le cardinal Respighi, vicaire général de Rome, sur la restauration de la musique sacrée

Monsieur le cardinal,

Le désir de voir partout refl fleurir l'honneur, la dignité et la sainteté des fonctions liturgiques Nous a déterminé à faire connaître, par un écrit de Notre main, Notre volonté au sujet de la musique sacrée qui contribue si largement au service du culte. Nous avons confiance que, dans cette restauration désirée, tout le monde Nous secondera, non pas seulement par la soumission aveugle, cependant toujours louable elle aussi, dans laquelle par pur esprit d'obéissance sont acceptés des commandements coûteux ou contraires à la manière personnelle de penser et de sentir, mais avec cette promptitude de volonté qui naît de l'intime persuasion de devoir agir ainsi par des raisons dûment étudiées, claires, évidentes, irréfutables. En effet, pour peu que l'on considère la fin très sainte en vue de laquelle l'art est admis au service du culte, et la souveraine convenance de n'offrir au Seigneur que des choses bonnes en soi et, et s'il est possible excellentes, on reconnaîtra aussitôt que les prescriptions de l'Eglise envers la musique sacrée ne sont que l'application immédiate de ces deux principes fondamentaux. Quand